



AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la municipalité de Nominique, lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 à 19h30, qui se déroulera à la salle « J.-Adolphe-Arduin », statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure numéro 2024-0151 : 174 chemin de la Pointe-Manitou
(Matricule 1941-38-7658)

La présente demande vise à déroger à l'annexe A de la grille des usages et normes du règlement de zonage 2012-362 pour la zone Va-8. Plus précisément, d'accepter la conservation d'un droit acquis relatif au bâtiment accessoire malgré le déplacement d'environ un (1) mètre de la ligne latérale droite.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Nominique, ce 21 juin 2024.

Catherine Clermont
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Web de la Municipalité, le 21 juin 2024, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt et unième jour du mois de juin de l'an deux-mille-vingt-quatre (21 juin 2024).